

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 novembre 2019

Présents : H. Cormoreche, M. Girer, JL Bourdin E. Fleury T. Lapalu, J. Burdet, N. Curtet, H. Fayard, S. Farenc, N. Garampon, C. Pichoud, F. Roucayrol, G. Virone, A. Rey,

Absents : G. Devrieux, Y. Dhomont, A. Fayot,

Pouvoirs : G. Devrieux à E. Fleury, Y. Dhomont à H. Cormoreche, A. Fayot à T. Lapalu,

1. Désignation du secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 4 octobre est approuvé à l'unanimité.

3. Salle Polyvalente. Avenant Maîtrise d'œuvre

M. Bourdin rappelle le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet d'architectures Barillot de Bourg-en-Bresse pour la construction de la future salle polyvalente dont le montant total des honoraires est de 69 760 € HT soit 83 712 € TTC y compris la mission OPC.

Il rappelle que lors du dernier conseil municipal, la mise en place d'un rafraichissement de la future salle polyvalente a été retenue. Aussi, une mission complémentaire a été demandée afin d'intégrer une prestation de maîtrise d'œuvre. M. Bourdin précise qu'il a été demandé ce matin à l'architecte de fournir une mission complète pour cette prestation. N'ayant pas encore le chiffrage définitif, il propose d'autoriser M. le Maire à signer un avenant pour la mission liée à la mise en place du rafraichissement d'un montant maximum de 10 000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant N°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente pour la réalisation du rafraichissement de la salle.
- autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 d'un montant maximum de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

4. Tableau des emplois. Modification

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de le mettre en adéquation les besoins et les moyens en personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de supprimer un poste d'ATSEM d'une durée de 34 heures 39 minutes sur le cadre d'emploi d'ASTEM.
- de créer un poste d'agent pour l'entretien des bâtiments communaux d'une durée de 15 heures 55 minutes soit 15,93 /100ème sur le cadre d'emploi d'adjoint technique.

- de créer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 10 heures 20 minutes soit 10,34/100ème sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- de créer un poste d'agent d'animation référent maternelle d'une durée de 23 heures 51 minutes soit 23,86/100ème sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- de créer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 10 heures 20 minutes soit 10,34/100ème sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- de supprimer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 7 heures 57 minutes sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- de créer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 14 heures 30 minutes sur 36 semaines scolaires sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- de supprimer un poste d'agent d'animation temps périscolaire midi et TAP d'une durée de 3 heures sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- de créer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 4 heures 30 minutes sur 36 semaines scolaires sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 13 novembre 2019.

5. Personnel communal. Aide vacances enfants été 2019

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 mai 2019 par laquelle il décidait de renouveler pour l'année 2019 l'aide aux vacances des enfants du personnel, et par laquelle il fixait les montants maxima de ces aides, sur la base des tarifs de prestations transmis par la Préfecture.

Il soumet à l'assemblée la demande d'un agent et présente les justificatifs nécessaires.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à la somme de 75 € à un agent

6. RH. Emplois ouvrant droit aux heures complémentaires et supplémentaires

S. Jullien rappelle la demande de la Trésorière d'une délibération fixant les emplois ouvrant droit aux heures complémentaires et supplémentaires.

La commission personnel propose de prévoir que chacun des cadres d'emplois ouvrant droit à ces heures complémentaires et supplémentaires soient autorisé à effectuer des heures complémentaires et ou supplémentaires afin de ne pas être bloqué et précise que ces heures seront effectuées sur demande expresse de l'autorité territoriale et du chef de service.

Après délibération ces dispositions seront applicables à compter du 15 novembre 2019.

7. SEMCODA. Rapport assemblée spéciale des communes

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.C.O.D.A.

Il donne lecture des recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes.

Il rappelle que la S.E.M.C.O.D.A. est propriétaire de 34 784 logements et que 1868 logements ont été mis en service en 2018.

Pour 2018 la S.E.M.C.O.D.A. enregistre une perte de 13 140 000 euros.

M. Girer rappelle sa position quant au fait qu'il convient de veiller à la solidité financière des établissements avant de se porter garant pour des emprunts garantis et que la commune ne devrait pas avoir à porter de tels risques.

Après délibération, le rapport annuel 2018 de la Semcoda est approuvé.

8. Créances irrécouvrables. Admissions en non-valeur

M. Girer expose l'état des présentations et d'admissions en non-valeur reçu de Mme NOUGUIER, Trésorière à Chatillon sur Chalaronne. Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 Créances admises en non-valeur, à l'appui de la décision du conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessus pour le montant de 246,85 €.

9. Décision modificative

M. Girer présente la décision modificative pour ajuster les dépenses d'investissement. Suite à une panne de la chaudière de la salle polyvalente actuelle, le remplacement est à prévoir rapidement. Un devis d'Alpha Energie pour un montant de 4 500.49€ ttc a été établi. Cette dépense d'investissement est à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-77 : BATIMENTS DIVERS	0,00 €	2 860,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 860,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-200 : PROVISION FUTURS INVESTISSEMENTS	2 860,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 860,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 860,00 €	2 860,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

10. Marché informatique. Choix prestataire

Arrivée G. Devrieux

M. Girer rappelle au conseil municipal que le marché de services d'infogérance informatique et fournitures informatiques arrive à son terme au 31 décembre 2019.

Vu la complexité que représente la passation d'un tel marché, la commune a fait appel à un bureau d'études MG Fil Conseils, afin de préparer la consultation et l'assister dans la passation de ce marché.

Une consultation pour le renouvellement d'un marché à bon de commande pour une durée de quatre années a été lancée. Une publicité de la consultation a été effectuée sur le journal le Progrès, et sur la plateforme de dématérialisation : marchespublics.ain.fr.

Ce marché public est un accord-cadre mono attributaire soumis à bons de commande dont le montant maximum annuels est de 40 000 € HT.

La date limite de réception des offres était fixée au 21 octobre 2019 à 11 h. Deux entreprises COM6 et One system ont remis une offre.

Après études des offres par MG fil Conseil, et conformément au règlement de consultation, une audition des candidats a été réalisée le mercredi 30 octobre 2019 avec la réception des offres définitives pour le lundi 4 novembre 2019 à 17 heures.

M. Girer présente l'analyse des offres après auditions. Il propose de retenir l'offre de l'entreprise Com 6 comme mieux disante.

Dans le cadre du marché des bons de commande seront émis en fonction des besoins.

G. Devrieux demande si les besoins de l'école ont été intégrés à la consultation. M. Girer lui précise que lors des auditions les deux entreprises ont été consultées sur le sujet et qu'elles ont toutes deux déjà mis en place des systèmes de tableau connecté ou de tablettes dans les écoles. Il conviendra de définir précisément le besoin de l'école.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'offre de l'entreprise Com 6 pour le marché services d'infogérance informatique et fournitures informatiques pour une durée de 4 ans.
- Autorise M. le Maire à signer le marché de services d'infogérance informatique et fournitures informatiques avec la société Com 6
- Dit que le montant maximum du marché sur 4 ans est fixé au maximum à 160 000 € HT.

11. Décisions

- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Alpha Energie pour le remplacement d'une chaudière au service technique pour un montant de 2 969,37 € HT.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Alpha Energie pour le remplacement d'une chaudière à la salle polyvalente pour un montant de 3 750,41 € HT.
- M. le Maire précise qu'il n'a pas exercé de droit de préemption à la suite du dépôt des déclarations d'intention d'aliéner N° 28 pour la parcelle AE 283.
- M. le Maire rappelle au conseil que l'enquête publique pour la révision du SCOT a lieu du 6 novembre au 6 décembre 2019.
- M. le Maire informe le conseil du projet de RSE visant au déploiement d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur la commune. Celle-ci sera installée au centre du village au niveau du parking place Alain Chapel vers le bief.
- M. le Maire informe le conseil du recrutement de Mme Tholon sur le poste de secrétaire comptabilité – RH et de M. Volay sur le poste d'agent technique chargé principalement des bâtiments en remplacement agents qui ont fait valoir leurs droits à la retraite.
- M. le Maire informe que les conseils municipaux début 2020 auront lieu les vendredis 7/02 et 06/03 séance au cours de laquelle les budgets primitifs et comptes administratifs seront examinés.

12. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin pour la commission bâtiments évoque l'obligation réglementaire du 1 % artistique sur les projets de construction.
- E. Fleury pour la commission communication informe le conseil de l'avancement du nouveau site internet, de la distribution de la Lettre de Mionnay, et de la réception à venir de l'agenda 2020.
- E. Fleury pour la commission association informe qu'une nouvelle association s'est créée sur la commune Mionnay Pro. Par ailleurs, elle proposera aux élus une date pour étudier les demandes de subvention et préparer la cérémonie des vœux.
- JL Bourdin pour la commission assainissement rappelle la visite technique de la station d'épuration prévue le mercredi 20 novembre. Il précise qu'une visite sera programmée ultérieurement un samedi matin pour le conseil municipal et le CMJ.
- G. Devrieux rappelle la mise à jour du tableau des emplois qui prévoit une hausse du temps de travail de plusieurs postes au pôle enfance suite à l'augmentation de la fréquentation du centre de loisirs le mercredi. Elle rappelle qu'un poste de 4h30 reste à pourvoir.

- G. Devrieux informe le conseil des problèmes relationnels au sein du pôle enfance. Un médiateur professionnel va intervenir auprès de l'équipe afin de nous proposer des pistes d'amélioration.
- G. Devrieux précise qu'une réunion du CCAS est prévue le 4 décembre afin de préparer le repas des anciens.
- G. Devrieux précise qu'une réunion de la commission scolaire est prévue le 11 décembre afin de préparer le budget 2020.
- S. Farenc informe le conseil de la proposition de la société SIP de dépolir la vitre de la mairie ou la devise et le logo ont été installés afin d'améliorer le rendu. SIP prendra contact avec T. Lapalu pour valider la faisabilité de l'opération.
- A. Rey pour la commission festivité rappelle l'organisation du 11 novembre et le repas du personnel à venir.
- T. Lapalu pour la commission bâtiment rappelle que les rayonnages ont été posés dans le local de rangement salle JJ Gallet.

13. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil d'une rencontre avec la SEMCODA afin de relancer le projet d'agrandissement de la maison de santé. Plusieurs professionnels sont intéressés (dentiste, naturopathe, diététicienne). Le projet pourrait être implanté à côté de la crèche, et des parkings prévus sur le terrain qui fait l'objet d'un portage par l'EPF. La SEMCODA va missionner un architecte pour étudier le projet.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE



